

La Corporation du Centre du Sablon
États financiers
au 31 décembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexes	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
La Corporation du Centre du Sablon

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec)
H7T 2P6

T 514 382-0270

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Corporation du Centre du Sablon (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de différentes activités dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2022 et 2021 et de l'actif net aux 1er janvier 2022 et 2021 et aux 31 décembre 2022 et 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie

qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Laval
Le 23 mars 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121364

La Corporation du Centre du Sablon

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions		
Ville de Laval (note 3)	593 890	598 740
Fédérale	154 089	184 363
Provinciales (note 8)	168 044	175 311
Amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement	4 600	12 600
Aide gouvernementale		10 000
	<u>920 623</u>	<u>981 014</u>
Programmation		
Activités de bingo	58 475	31 080
Activités pour la petite enfance	420 304	288 656
Activités aquatiques	425 328	183 254
Activités sportives	101 735	56 049
Activités du centre de conditionnement physique	78 249	50 494
Activités communautaires et culturelles	65 435	34 525
Activités de financement	13 104	15 022
Location des locaux	111 625	29 042
Cotisations des membres	44 809	39 371
	<u>1 319 064</u>	<u>727 493</u>
	<u>2 239 687</u>	<u>1 708 507</u>
Charges		
Frais de fonctionnement (annexe A)	1 442 264	942 615
Frais de programmation (annexe B)	86 434	70 614
Frais d'administration (annexe C)	446 372	288 428
Intérêts sur l'emprunt bancaire		60
Amortissement des immobilisations corporelles	54 316	80 051
Amortissement du droit d'usage d'un stationnement	1 600	1 600
	<u>2 030 986</u>	<u>1 383 368</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>208 701</u>	<u>325 139</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Corporation du Centre du Sablon
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022		2021
	Affecté à des travaux futurs d'aménagement et de rénovation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	250 000	914 997	1 164 997
Excédent des produits par rapport aux charges		208 701	208 701
Solde à la fin	250 000	1 123 698	1 373 698
		839 858	325 139
			1 164 997

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Corporation du Centre du Sablon

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	208 701	325 139
Éléments hors caisse		
Amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement	(4 600)	(12 600)
Amortissement des immobilisations corporelles	54 316	80 051
Amortissement du droit d'usage d'un stationnement	1 600	1 600
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>497 559</u>	<u>(305 677)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>757 576</u>	<u>88 513</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(17 152)</u>	<u>(9 784)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire		(5 000)
Emprunt à long terme		10 000
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>(1 160)</u>	<u>(1 163)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 160)</u>	<u>3 837</u>
Augmentation nette de l'encaisse	739 264	82 566
Encaisse au début	<u>905 523</u>	<u>822 957</u>
Encaisse à la fin	<u>1 644 787</u>	<u>905 523</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Corporation du Centre du Sablon

Situation financière

au 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 644 787	905 523
Comptes clients et autres créances (note 4)	8 311	353 791
Frais payés d'avance	45 307	24 997
	<u>1 698 405</u>	<u>1 284 311</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	57 382	94 546
Droit d'usage d'un stationnement	20 800	22 400
	<u>1 776 587</u>	<u>1 401 257</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	88 979	34 890
Produits perçus par anticipation	198 317	122 133
Subventions provinciales perçues par anticipation (note 8)	42 116	
Tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an	677	1 160
	<u>330 089</u>	<u>158 183</u>
Long terme		
Dettes à long terme (note 9)	40 000	40 000
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 10)		677
Subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement (note 11)	32 800	37 400
	<u>402 889</u>	<u>236 260</u>
ACTIF NET		
Affecté à des travaux futurs d'aménagement et de rénovation	250 000	250 000
Non affecté	1 123 698	914 997
	<u>1 373 698</u>	<u>1 164 997</u>
	<u>1 776 587</u>	<u>1 401 257</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

La Corporation du Centre du Sablon

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), gère un centre de conditionnement physique et a pour objectifs de créer, de développer et de diriger un centre de loisirs destiné aux jeunes, aux adolescents, aux adultes, aux aînés et à la famille. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

La Corporation du Centre du Sablon

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Subventions et aide gouvernementale

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions et l'aide gouvernementale. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. L'aide gouvernementale relative aux charges courantes est comptabilisée en réduction des charges afférentes. L'aide gouvernementale est constatée au cours de l'exercice où les charges courantes sont engagées, à la condition que l'organisme soit raisonnablement certain que celle-ci se matérialisera.

Puisque l'aide gouvernementale découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Un emprunt contracté auprès d'une autorité gouvernementale, qui est assorti d'une clause dispensant l'organisme d'effectuer les remboursements tant qu'il se conforme aux conditions spécifiées lors de l'octroi de l'emprunt, est comptabilisé conformément à la méthode comptable décrite précédemment. Le cas échéant, la dette résultant de l'obligation de rembourser une telle aide gouvernementale est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les conditions entraînant le remboursement se matérialisent.

Autres produits

Les produits d'activités, de location des locaux et de cotisations des membres provenant d'activités à crédit de l'organisme sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré ou le montant a été encaissé.

Le passif lié à la fraction de ces produits encaissée mais non encore gagnée est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits perçus par anticipation.

Les produits d'activités, de location des locaux et de cotisations des membres provenant d'activités au comptant sont constatés lorsque les prestations de services sont achevées et que les événements ont eu lieu.

La Corporation du Centre du Sablon

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et droit d'usage d'un stationnement

Les immobilisations corporelles et le droit d'usage d'un stationnement acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou de droit d'usage d'un stationnement, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou du droit d'usage d'un stationnement, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	<u>Taux</u>
Améliorations locatives et centre de conditionnement physique	10 %
Équipement informatique, de bureau, de piscine et de conditionnement physique, enseigne et clôture	20 %

Le droit d'usage d'un stationnement est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 25 ans se terminant en décembre 2035.

Les subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement sont amorties en fonction de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et du droit d'usage d'un stationnement y afférents.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou que le droit d'usage d'un stationnement a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou du droit d'usage d'un stationnement à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme a choisi de constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

3 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA VILLE DE LAVAL

Au cours de l'exercice, l'organisme a conclu les opérations suivantes avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses activités. L'organisme a reçu quatre subventions totalisant 593 890 \$ (quatre subventions totalisant 598 740 \$ en 2021). Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

Une entente prévoit une contribution annuelle de 175 000 \$ pour la gestion de l'immeuble. De plus, l'organisme bénéficie à titre gratuit de locaux appartenant à la Ville de Laval. Le montant de la location a été comptabilisé, puisqu'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de 418 000 \$. La contrepartie a été comptabilisée comme une subvention pour le même montant.

La Corporation du Centre du Sablon

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

3 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA VILLE DE LAVAL (suite)

L'organisme détient un intérêt économique dans la Ville de Laval, étant donné que cette dernière est un bailleur de fonds important. De plus, un membre du conseil d'administration de l'organisme est nommé par la Ville de Laval.

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes clients	5 026	12 000
Subventions à recevoir		
Ville de Laval	750	8 841
Provinciales	245	142 141
Aide gouvernementale à recevoir	2 290	186 961
Taxes à la consommation à recevoir		3 848
	<u>8 311</u>	<u>353 791</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	436 988	427 494	9 494	36 296
Enseigne	9 275	1 855	7 420	
Centre de conditionnement physique	66 328	66 328		
Équipement informatique	106 101	86 501	19 600	20 797
Équipement de bureau	79 532	76 840	2 692	3 769
Équipement de piscine	23 652	23 652		
Équipement de conditionnement physique	71 156	54 256	16 900	31 131
Clôture	3 098	3 098		
Équipement de bureau loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	6 385	5 109	1 276	2 553
	<u>802 515</u>	<u>745 133</u>	<u>57 382</u>	<u>94 546</u>

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	25 769	3 334
Salaires à payer	16 942	5 011
Vacances à payer	41 592	24 384
Taxes à la consommation à payer	2 515	
Club des aînés (note 7)	821	821
Jardin d'enfants (note 7)	1 340	1 340
	<u>88 979</u>	<u>34 890</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 2 515 \$ au 31 décembre 2022 (néant au 31 décembre 2021).

La Corporation du Centre du Sablon

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

7 - BIENS ADMINISTRÉS PAR L'ORGANISME

L'organisme agit à titre de mandataire pour la gestion de partenariats avec d'autres organismes.

8 - SUBVENTIONS PROVINCIALES PERÇUES PAR ANTICIPATION

Les subventions provinciales perçues par anticipation représentent des subventions reçues pour le Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début		42 674
Montant constaté aux résultats	(161 772)	(117 674)
Montant encaissé au cours de l'exercice	203 888	
Montant à recevoir		75 000
Solde à la fin	<u>42 116</u>	<u>-</u>

9 - DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale.

10 - OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition relatif à l'équipement de bureau loué, sans intérêt, remboursable par versements trimestriels de 290 \$, échéant en juillet 2023	677	1 837
Tranche échéant à moins de un an	<u>677</u>	<u>1 160</u>
	<u>-</u>	<u>677</u>

La Corporation du Centre du Sablon
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2022

11 - SUBVENTIONS REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AU DROIT D'USAGE D'UN STATIONNEMENT

	2022		2021
	Subventions	Amortissement cumulé	Solde à la fin
	\$	\$	\$
Afférente aux améliorations locatives	134 000	122 000	15 000
Afférente au droit d'usage d'un stationnement	40 000	19 200	22 400
	<u>174 000</u>	<u>141 200</u>	<u>37 400</u>

12 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat, à verser une somme de 173 333 \$ par année pour des services d'entretien. Ce contrat échoit en décembre 2027 et est renouvelable automatiquement chaque année à moins qu'un avis d'annulation écrit soit émis par l'une ou l'autre des parties 30 jours avant la date de renouvellement.

13 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les subventions à recevoir et l'aide gouvernementale à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

